



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
mai 2023

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

I. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et prennent des mesures pour améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales et bilatérales.

Lors de ses précédentes réunions, le groupe de travail sur le Commerce du COMCEC s'est consacré respectivement à des domaines thématiques très spécifiques tels que les PME ainsi que l'Internationalisation des PME, le financement du commerce, la gestion des risques, le guichet unique, les opérateurs économiques agréés, les agences de crédit à l'exportation, le régime de transit, les organismes nationaux de facilitation des échanges et la facilitation des échanges.

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication ces dernières années, des changements ont été observés dans le domaine des échanges commerciaux. Dans ce contexte, outre les méthodes d'échanges commerciaux traditionnels, les échanges commerciaux peuvent désormais s'effectuer à travers des dispositifs technologiques. C'est ce que l'on appelle le commerce en ligne ou les échanges commerciaux en ligne. Le commerce en ligne est en train de devenir un puissant moteur de la croissance économique dans le monde entier. L'émergence du commerce en ligne, l'activité par laquelle les achats et les ventes s'effectuent d'une manière simplifiée par l'Internet, a transformé le paysage commercial mondial, qui est complexe, dynamique, à multiples facettes et en évolution rapide.

II. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

Avec la prolifération de l'utilisation de l'internet, le passage des places de marché à des environnements virtuels en plus des environnements physiques a nécessité une perspective différente sur le commerce. Les changements économiques et socioculturels, en particulier ceux qui affectent tous les marchés nationaux dans notre monde globalisé, ont un impact significatif sur les échanges, de même que sur les avancées technologiques.

Au fil du temps, l'augmentation de l'utilisation de l'internet, des médias sociaux et des appareils mobiles, en particulier avec la pandémie qui touche le monde entier, a rendu la question encore plus cruciale pour les pays, les entreprises et les consommateurs qui auparavant n'avaient pas fait d'achats sur le marché virtuel. Par conséquent, il sera crucial pour tous les pays de surveiller de près les sujets couverts par le commerce en ligne, d'élaborer les réglementations juridiques nécessaires, de les compléter et de les améliorer constamment en tenant compte de tous les éléments liés à l'infrastructure technologique, jouant ainsi un rôle dans le renforcement de leurs avantages concurrentiels.

Bien qu'il n'existe pas encore de définition universellement reconnue du commerce en ligne, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) définit le commerce en ligne comme "la production, la distribution, le marketing, la vente ou la livraison de biens et de services par des moyens électroniques"¹. En outre, la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) le définit comme "la vente ou l'achat de biens ou de services,

¹ https://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc12_e/briefing_notes_e/bfecom_e.htm

effectués sur des réseaux informatiques par des méthodes spécifiquement conçues pour recevoir ou passer des commandes".²

Bien que les Technologies de l'Information et de la Communication fassent partie intégrante et soient au cœur du commerce en ligne, la plupart des pays en développement, y compris les Pays Membres de l'OCI, sont confrontés à certains problèmes, notamment en ce qui concerne la promotion et le développement d'un niveau approprié de commerce en ligne afin de renforcer le commerce en ligne national et transfrontalier. En outre, ces pays souffrent de facteurs tels qu'une faible base technologique, un coût élevé de l'internet, un faible PIB par habitant et l'absence d'un cadre financier et juridique approprié. Toutefois, l'ampleur, le poids et l'impact de ces facteurs varient d'un pays à l'autre. Afin de surmonter ces barrières et ces obstacles, les pays en développement doivent adopter des stratégies à long terme ainsi que des plans et des programmes à moyen et à court terme aux niveaux national et régional et ont besoin du soutien, de la coopération et des directives des Organisations Internationales les plus pertinentes, y compris l'OCI.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) consacra ses 20ème et 21ème Réunions à "l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI".

A. Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI - 20ème et 21ème Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce

La 20ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 2 Mai 2023 avec le thème "l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI". Au cours de la réunion, le premier projet du rapport de recherche sur ce sujet en vue de la préparation d'un guide qui contribuera aux efforts des pays membres pour renforcer l'amélioration des capacités de commerce électronique dans leurs pays respectifs a été discuté. En outre, les expériences et les perspectives des Pays Membres, des Organisations Internationales telles que l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et le D-8 en ce qui concerne l'amélioration des capacités en matière de commerce en ligne ont été partagées avec les participants. La version finale du rapport sera soumise à la 21ème réunion du GTT qui se tiendra l'octobre 2023.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Instruments de soutien financier du COMCEC

Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section commerce. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

² <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1885800a-en/index.html?itemId=/content/component/1885800a-en>

Dans le cadre du 9^{ème} appel à propositions de projets au titre du FPC, 4 projets ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2022. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2022 sont les suivants :

- Le Liban a mis en œuvre le projet intitulé « Développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban » avec la Turquie et la Malaisie. Le projet visait à développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban. 3 activités, à savoir une formation, un atelier et une visite d'étude organisés dans le cadre du projet.
- Le Maroc a mis en œuvre le projet intitulé "Accélération du dédouanement des marchandises entre les pays membres de l'OCI par l'échange de certificats d'origine électroniques" avec la Malaisie, la Turquie et l'Indonésie. L'objectif de ce projet était d'établir un plan clair et précis pour assurer l'échange électronique des documents de certificat d'origine entre les pays. Une visite d'étude en Malaisie ainsi qu'une activité de formation ont été organisées.
- Le SMIIC a mis en œuvre le projet intitulé "Promotion de l'utilisation des normes halal de l'OCI/INMPI dans la région asiatique et arabe" avec 16 pays bénéficiaires. Dans le cadre de ce projet, deux activités de formation ont été organisées sur les normes de l'OCI/INMPI.
- La Palestine a mis en œuvre le projet intitulé " Renforcer l'Internationalisation des PME palestiniennes spécialisées dans le Calcaire " avec l'Arabie Saoudite et la Jordanie comme pays bénéficiaires. Ce projet visait à internationaliser les PME afin de réduire le risque de dépendance en augmentant les exportations de la Palestine vers les marchés de l'OCI. Un atelier a été organisé afin de réunir des producteurs et des acheteurs potentiels. En outre, un manuel sur le calcaire palestinien a été produit.

En outre, dans le cadre du 10^{ème} appel à propositions de projets au titre du FPC, 6 projets ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2023. Ces projets sont les suivants :

- Le Bangladesh mettra en œuvre le projet intitulé "Développer la Compétitivité de l'Exportation des Produits Halal Potentiels du Bangladesh" avec le partenariat de la Turquie. Le projet vise à renforcer les capacités des fonctionnaires des secteurs public et privé engagés dans les échanges commerciaux de produits halal afin de permettre au Bangladesh d'entrer sur le Marché Mondial du Halal. Dans le cadre de ce projet, les institutions du Bangladesh compétentes en matière de normes halal effectueront une visite en Turquie. Après cela, une activité de formation sera organisée au Bangladesh.
- Deuxièmement, le Cameroun mettra en œuvre le projet intitulé " Formation de Base et d'Auditeur Halal OCI/INMPI pour le Cameroun " avec l'objectif de réduire les barrières non-tarifaires dans les échanges commerciaux par l'utilisation de normes halal communes (OCI/INMPI). Les experts concernés auront l'opportunité de bénéficier d'une activité de formation concernant les normes halal.
- En outre, le projet intitulé "Renforcement des Capacités et Renforcement Institutionnel pour les Règles d'Origine dans les États Membres de l'OCI" sera mis en œuvre par l'Organisation de Promotion du Commerce de la République d'Iran avec le partenariat de la Turquie. Ce projet comprend une activité de formation qui permettra d'améliorer les capacités humaines et la structure institutionnelle des organisations concernées et des secteurs privés d'Iran dans le domaine des Règles d'Origine du (Système de Commerce Préférentiel) SPC-OCI.

- Le projet du Suriname intitulé " Soutenir les PME du Suriname et de la Guyane et leur Assurer la Poursuite de leurs Activités en temps de Crise " vise à renforcer la capacité des formateurs du Ministère des Affaires Économiques à guider les PME en temps de crise, telle que les pandémies, etc. Le projet sera mis en œuvre avec le partenariat de la Guyane et de la Turquie. Une activité de formation sera organisée pour les formateurs du Ministère des Affaires Économiques, de l'Entreprenariat et de l'Innovation Technologique au Suriname, ce qui contribuera ultimement au développement des PME pendant la crise.
- La République de Türkiye mettra également en œuvre un projet intitulé " Accroître la Sensibilisation à la Reconnaissance Multilatérale/Mutuelle selon les Normes Halal de l'OCI/INMPI" pour souligner la nécessité d'harmoniser les systèmes d'accréditation halal afin d'unifier les normes halal pour la reconnaissance mutuelle des certificats halal avec six pays bénéficiaires : Le Nigeria, le Soudan, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan. Un atelier et un séminaire international seront tenus au profit de la Turquie et d'autres pays bénéficiaires.
- Pour finir, le projet de l'INMPI sur "la Formation aux Méthodes de Détection des Aliments et de la Viande Halal et la Comparaison Inter-Laboratoire pour les Pays de l'OCI" permettra d'améliorer la capacité humaine dans les laboratoires effectuant des tests halal et de développer des méthodes unifiées pour la détection des Aliments et de la viande halal. Une activité de formation sera tenue au profit de 10 pays membres, à savoir l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Pakistan, la Malaisie, le Maroc, l'Arabie Saoudite, le Soudan et la Turquie.

Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Turquie, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, les États participants doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du Comité de Négociation Commerciale du CNC.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du TNC et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

Le CNC a pris des décisions importantes concernant la feuille de route pour la mise en œuvre du SPC-OCI avec la précieuse contribution des États participants. Le Comité a convenu que le 1er Juillet 2022 serait la date butoir pour l'entrée en vigueur du système.

En tant que co-secrétariat du CNC, le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) a fait circuler les documents pertinents (les listes des organismes autorisés, leurs échantillons de timbres et de signes, et les listes de concessions) des autres États participants par voie diplomatique. Ainsi, avec l'achèvement des arrangements susmentionnés conformément aux dispositions pertinentes, la mise en œuvre intégrale du commerce préférentiel a été entamée et le Système est devenu opérationnel à compter du 1^{er} juillet 2022.

Avec la suggestion du pays hôte, la République de Türkiye, une réunion du CNC (Comité de Négociation Commerciale) au niveau des Hauts Fonctionnaires a été tenue le 27 Novembre 2022, en marge de la 38ème Session Ministérielle du COMCEC, pour examiner l'état de la mise en œuvre du SPC-OCI dans les États participants et pour discuter d'une future feuille de route. Au cours de la Réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant (i) la préparation d'une liste de contrôle afin de suivre la mise en œuvre (ii) la redistribution des listes de concessions par voie diplomatique, (iii) la résolution des problèmes de transposition des codes HS avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC (Comité de Négociation Commerciale), (iv) l'organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts, (v) la clarification des modalités à appliquer pour la préparation de la liste de concessions du CCG (Conseil de Coopération du Golfe) avec toutes ses implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC (Comité de Négociation Commerciale).

La 38ème session ministérielle du COMCEC s'est également félicitée de la convocation de la réunion du CNC (Comité de Négociation Commerciale) et a pris note avec appréciation des décisions susmentionnées du CNC (Comité de Négociation Commerciale). A cet égard, en tant que co-secrétariat du CNC (Comité de Négociation Commerciale), le BCC (Bureau de Coordination du COMCEC) a préparé une liste de contrôle afin de suivre l'état de la mise en œuvre et a transmis la liste de contrôle aux États Participants du SPC (Système de Préférences Commerciales) de l'OCI. Le BCC (Bureau de Coordination du COMCEC) a également redistribué les listes de concessions, qui ont déjà été transmises aux États Participants le 22 Octobre 2020, par les voies diplomatiques aux États de mise en œuvre du SPC (Système de Préférences Commerciales) -OCI à la fin de l'année 2022.

Conformément à la décision pertinente de la dernière Réunion du CNC (Comité de Négociation Commerciale) et à la résolution de la 38ème Session Ministérielle du COMCEC, une Réunion du CNC (Comité de Négociation Commerciale) sera organisée virtuellement les 6 et 7 Juin 2023 au niveau des experts sous la présidence du pays d'accueil, la Turquie.

Dernièrement, la 38ème session du COMCEC se réjouit également de la convocation des ministres du commerce, des finances et de l'économie le 29 novembre 2022 en marge de la 38ème session du COMCEC où les honorables ministres ont réitéré l'importance d'accroître le commerce intra-OCI notamment à travers la mise en œuvre complète du SPC-OCI et ont indiqué leur volonté d'étendre le champ d'application du SPC-OCI.